

# **SOCIETE NEW BODY LINE S.A**



## **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**Du 27-06-2024 à 10h**

**EXERCICE 2023**

**IACE - Tunis**

## SOMMAIRE

<b>CHAPITRE I- PRESENTATION DE LA SOCIETE ET L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE.....</b>	<b>5</b>
1- Présentation de la société .....	6
2- L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire .....	7
<b>CHAPITRE II- RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2023 .....</b>	<b>8</b>
<b>I – Aperçu sur la conjoncture économique en 2023.....</b>	<b>9</b>
1- Conjoncture économique Zone Euro .....	10
2- La Conjoncture économique en Tunisie.....	12
<b>II– Activité et résultat de la société en 2023.....</b>	<b>14</b>
2.1 Activité commerciale :.....	15
2.1.1 Evolution du nombre de clients par famille de produits : .....	15
2.1.2 Evolution du nombre de clients par pays : .....	15
2.2 Production .....	15
2.2.1 Produits finis : .....	15
2.2.2 Sous-traitance :.....	16
2.3 Produits d'exploitation .....	16
2.3.1 Détail du chiffre d'affaires par marché : .....	16
2.3.2 Détail du chiffre d'affaires par famille de produits :.....	17
2.3.3 Détail de Chiffre d'affaires par pays : .....	17
2.4 Charges d'exploitation .....	18
2.4.1 Achats d'approvisionnement consommés .....	18
2.4.2 Charges du personnel .....	19
2.4.3 Autres charges d'exploitation.....	20
2.5 Investissements & financements .....	20
2.6 Evolution de la société et de ses performances durant les Sept dernières années.....	20
<b>III- PARTICIPATIONS.....</b>	<b>22</b>
<b>IV- ACTIONNARIAT.....</b>	<b>23</b>
4.1 Renseignement relatif à la répartition du capital et des droits de vote.....	24
4.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale.....	24
<b>V- ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>25</b>
5.1 Conseil d'administration.....	26
5.2 Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs.....	26

5.3 Principales délégations encours de validité.....	26
5.4 Rôle de chaque organe d'administration et de direction.....	27
5.5 Fonctions, participations, et activités dans d'autres sociétés.....	27
5.6 Comités spéciaux et rôle de chaque comité.....	27
<b>VI- COURS BOURSIER.....</b>	<b>29</b>
6.1 Evolution du cours et des transactions .....	30
6.2 Statistiques des transactions sur l'action NBL.....	30
<b>VII- AFFECTATION DES RESULTATS.....</b>	<b>31</b>
7.1 Dispositions statutaires.....	32
<b>VIII-CONTROLE DES COMPTES ET ELEMENTS SUR LE CONTROLE INTERNE..</b>	<b>33</b>
8.1 Contrôle des comptes.....	34
8.2 Eléments sur le contrôle interne.....	34
<b>IX- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....</b>	<b>35</b>
<b>9.1 Système de rémunération.....</b>	<b>36</b>
9.2 Formation du personnel.....	36
<b>X- Etats financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2023.....</b>	<b>37</b>
Bilan.....	38
Etat de résultat.....	40
Etat de flux de trésorerie.....	41
AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles : .....	42
AC05 & AC06 : Immobilisation financières : .....	43
AC07 & AC08 : Stocks :.....	43
AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :.....	43
AC11 & AC12 : Autres actifs courants : .....	43
AC12 & AC13 : Placements et actifs financiers :.....	44
AC14 : Liquidités et équivalents de liquidités : .....	44
CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07 & CP 08 : Capitaux propres : .....	45
P01 : Fournisseurs et comptes rattachées :.....	46
P02 : Autres passifs courants .....	46
R01 : Revenus : .....	47
R02 : Les autres produits d'exploitation : .....	47
R03 : Achats d'approvisionnement consommés :.....	47
R04 : Charges du personnel : .....	47

R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :.....	48
R06 : Les autres charges d'exploitation :.....	48
R07 : Charges financières nettes :.....	48
R08 : Les produits de placement :.....	48
R09 : Impôt sur les sociétés : .....	49
Note Etat de flux de trésorerie.....	50
Soldes Intermédiaires de Gestion.....	51
<b>XI-RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023.....</b>	<b>52</b>
I- Rapport d'audit sur les états financiers individuels.....	52
II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires.....	54
<b>XII-RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023.....</b>	<b>56</b>
<b>XIII- Etats financiers consolidés de l'exercice clos au 31 Décembre 2023.....</b>	<b>60</b>
Bilan consolidés.....	61
Etat de résultat consolidés.....	63
Etat de flux consolidés.....	64
Notes aux Etats Financiers consolidés.....	65
<b>XIV- RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023.....</b>	<b>77</b>
<b>CHAPITRE III- DOCUMENT D'INFORMATION.....</b>	<b>82</b>
<b>I-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE.....</b>	<b>83</b>
<b>II-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA REPARTITION DU CAPITAL.....</b>	<b>84</b>
2.1 Nombre de titres comportant droit de vote.....	84
2.2 Date d'inscription au registre des actionnaires.....	84
2.3 Répartition du capital (actionnaires détenant plus que 5% du capital.....)	84
<b>CHAPITRE IV PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO.....</b>	<b>85</b>

**CHAPITRE I- PRESENTATION DE LA SOCIETE ET  
L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE**

## I-PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « NEW BODY LINE » est une Société Anonyme de nationalité Tunisienne créée en 2000 ayant son siège social à Avenue Ali BELHOUANE 5199 Mahdia, au capital social actuel de 4 250 400 DT reparti en 4 250 400 actions de 1 dinars de nominal chacune.

NEW BODY LINE S.A est une société qui opère dans le secteur Textile avec la technologie de tricotage numérique seamless en produit fini.

Totalement exportatrice depuis sa création elle commercialise ses produits principalement en Europe mais aussi en Tunisie.

La société NEW BODY LINE S.A a été introduite sur le marché principal de la cote de la bourse en 2013.

### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société NEW BODY LINE S.A est composé de :

Administrateurs	Mandat actuel	Fonctions
<b>Md. REJEB Hanène</b>	2021-2023	Président du conseil d'administration
<b>Mr. REJEB SFAR Karim</b>	2021-2023	Membre
<b>Mr. Nessim REJEB</b>	2021-2023	Membre
<b>Mr. REJEB Hedi</b>	2021-2023	Membre
<b>Mr Walid BEN RHOUMA</b>	2021-2023	Membre représentant les actionnaires minoritaires
<b>Mr Abdelkader HAMZA</b>	2022-2023	Membre indépendant
<b>Mr Nizar SFAR</b>	2022-2023	Membre indépendant

**Les Commissaires aux comptes :** Le Commissaires aux comptes : Mr rachid nechi

## II- L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.
2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.
3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers consolidés de l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats de l'exercice 2023.
6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion au cours de l'exercice 2023.
7. Fixation du montant des jetons de présence.
8. Désignation de deux administrateurs indépendants.
9. Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
10. Renouvellement du mandat des administrateurs :
  - Mr. REJEB SFAR Karim
  - Mr. REJEB Nessim
  - Mr. REJEB SFAR Hedi
  - Mme REJEB Hanene
11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
12. Pouvoir au porteur de copies ou d'extraits du Procès-Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

## **CHAPITRE II- RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2023**

**I – Aperçu sur la conjoncture  
économique en 2023**

## 1. Conjoncture économique Zone Euro :

### Le PIB de la zone euro

La somme des économies des Etats membres de l'UE a représenté un PIB de **16 970 milliards d'euros** en 2023.

Après avoir subi une récession de 5,6 % en 2020 à cause de la crise liée au Covid-19, le retour de la croissance sur le continent a permis de dépasser de nouveau le niveau de PIB de 2019 (qui était de 14 020 milliards d'euros).

Toutefois, après une rapide reprise amorcée en 2021 (6 % de croissance cette année-là), et encore soutenue en 2022 (3,5 %), la production de valeur ajoutée n'a que très peu augmenté en 2023 dans l'UE et la zone euro (0,4 %).

L'économie **allemande** est de loin la plus importante de l'Union, avec un PIB de 4 122 milliards d'euros, suivie par celle de la **France** avec 2 803 milliards d'euros. Viennent ensuite l'**Italie** (2 085 milliards) et l'**Espagne** (1 462 milliards).

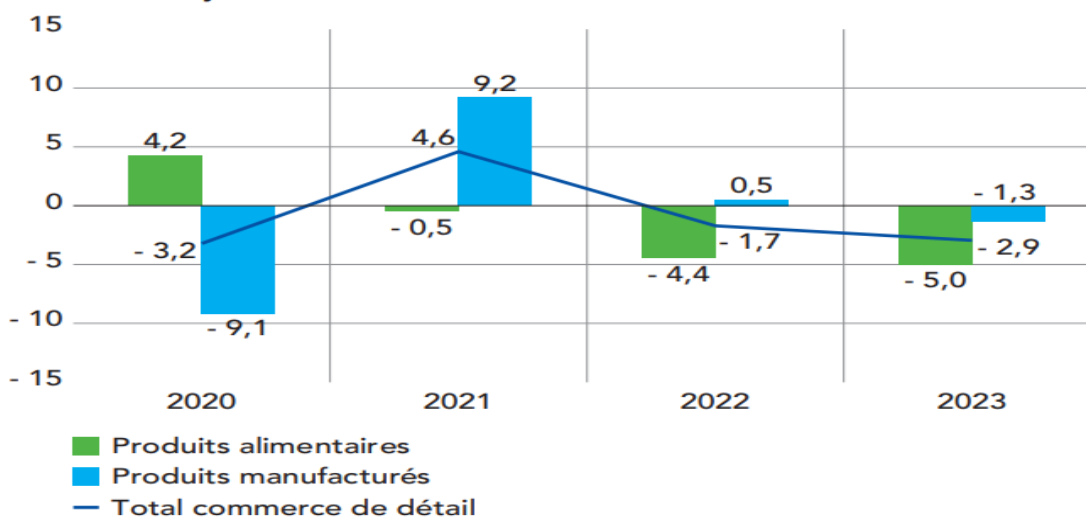
Pays	PIB en 2023 (en milliards d'euros)
<b>Allemagne</b>	<b>4 122</b>
<b>France</b>	<b>2 803</b>
Italie	2 085
Espagne	1 462
Pays-Bas	1 034
Pologne	751
Belgique	585
Suède	548
Irlande	505
Autriche	477
Danemark	374
Roumanie	325
République tchèque	306
Finlande	278
Portugal	266
Grèce	220
Hongrie	196
Slovaquie	123
Bulgarie	94
Luxembourg	79
Croatie	76
Lituanie	72
Slovénie	63
Lettonie	40
Estonie	38
Chypre	30
Malte	19

### La demande intérieure en France et en Europe

Le niveau moyen annuel du commerce de détail pour l'année 2023, par rapport à 2022, a diminué de 1,8% dans la zone euro et dans l'UE.

En 2023, le volume des ventes du commerce de détail est en baisse, de 2,9% en moyenne annuelle (cf. graphique 2), accentuant ainsi le recul enregistré sur 2022 (-1,7%). Cette baisse se retrouve sur les deux sous-composantes : les produits alimentaires affichent un retrait de leurs ventes de 5,0% (après -4,4% en 2022), notamment les produits hors viandes, qui baissent de 6,9% (après -4,9% en 2022); la baisse des volumes sur les produits manufacturés est plus modérée et s'établit à -1,3% en 2023 (après une hausse de 0,5% en 2022). La baisse des volumes de ventes depuis 2022 sur les produits alimentaires et manufacturés s'explique en partie par l'effet de l'inflation sur le pouvoir d'achat. Bien qu'elle ralentisse depuis la fin de l'année 2023 et devrait continuer de baisser en 2024, l'inflation a atteint en moyenne annuelle 6,0% sur les produits alimentaires en 2022 et 11,4% en 2023 (respectivement 3,7% en 2022 et 4,1% en 2023 sur les produits manufacturés) 3. Concrètement, l'inflation peut se traduire sur la consommation des ménages par deux effets : une baisse effective de la quantité achetée pour un produit donné ou un arbitrage vers des produits moins chers.

**G2 Évolution du commerce de détail depuis 2020**  
(en %, moyenne annuelle, volume des ventes)



Source : Banque de France.

L'évolution des ventes de produits manufacturés présente un profil contrasté selon les sous-secteurs. Sur les 17 collectés dans l'enquête, 5 connaissent une croissance au cours de l'année 2023 (cf. graphique 3), notamment l'automobile neuve (+17%), la pharmacie (+5%), la parfumerie-hygiène beauté (+4,5%), les cycles et motocycles (+3%) et l'optique (+2%). Pour la pharmacie et la parfumerie-hygiène-beauté, la dynamique dure depuis 2020 : les ventes ont progressé respectivement de 26% et 20% sur cette période. La forte progression des ventes automobiles neuves sur 2023 est quant à elle principalement due à un effet de rattrapage : les pénuries de semi-conducteurs et goulots d'étranglement logistique, les problèmes d'approvisionnement qui avaient pesé depuis 2020, se sont en partie résorbés en 2023. Il en résulte que de nombreuses commandes anciennes ont été finalisées sur cette dernière année. De plus, le bonus écologique 4 accordé depuis janvier 2023 a dynamisé le marché des voitures électriques, participant à la tendance globale. Excepté ces cinq sous-secteurs en progression, tous les autres produits manufacturés enregistrent des baisses de vente en 2023. Cette contraction (entre -3% et -5%) est souvent consécutive à une forte augmentation des ventes en 2022, notamment dans les secteurs des matériels de sport (-3%

en 2023, après + 17% en 2022), du textile-habillement (– 5%, après + 11%) et de l'horlogerie-bijouterie (– 5 %, après + 6%).

### **L'inflation dans la zone euro**

L'indice des prix à la consommation établit les tendances des prix des dépenses de consommation privée, et fait apparaître une augmentation du niveau actuel de l'indice d'inflation. En 2023, le taux d'inflation dans la zone euro était de 5,6 % par rapport à l'année précédente.

## **2. La Conjoncture économique en Tunisie**

### **Le PIB en Tunisie**

L'Institut national de la statistique (INS) a publié les résultats des comptes nationaux trimestriels pour le quatrième trimestre 2023.

Il en ressort qu'au total, et en première estimation, l'économie nationale aurait enregistré une croissance à 0,4% sur l'ensemble de l'exercice 2023. Et de spécifier que hors agriculture, le produit intérieur brut (PIB) annuel progresserait de 1,6%.

Dans un communiqué, l'institut précise que le PIB réel, corrigé de l'effet des variations saisonnières, a enregistré une baisse de 0,2 % au quatrième trimestre 2023 en comparaison à un an auparavant et en hausse de 0,5% par rapport au troisième trimestre 2023.

### **L'inflation en Tunisie**

Le taux d'inflation moyen de l'année 2023 s'établit à 9,3% contre 8,3% en 2022, indique un communiqué daté du 5 janvier 2024 de l'Institut national de la statistique (INS).

Le taux d'inflation se replie à 8,1% en décembre 2023 contre 8,3% au mois de novembre. Ce recul de l'inflation, malgré la hausse mensuelle, est dû à la décélération du rythme d'augmentation des prix entre décembre et novembre de cette année comparé à la même période de l'année dernière.

En décembre 2023, les prix à la consommation augmentent de 0,6% après une hausse de 0,3% le mois précédent. Cette augmentation est principalement liée à la hausse des prix de l'alimentation de 0,6%, des prix de l'habillement de 1,6% et des prix des services de l'enseignement de 2,5%.

En décembre 2023, les prix de l'alimentation augmentent de 12,3% sur un an. Cette hausse provient principalement de l'augmentation des prix du café en poudre de 35%, des viandes bovines de 26,6%, des huiles alimentaires de 25,1%, des prix des condiments de 20,7%, des légumes frais de 14,1% et des fruits frais de 12,5%.

Sur un an, les prix des produits manufacturés augmentent de 7% en raison de la hausse des prix des matériaux de construction de 5,4%, des produits de l'habillement de 9,8% et des produits d'entretien courant du foyer de 7,7%. Pour les services, l'augmentation des prix est de 6,1% sur un an, principalement expliquée par la hausse des prix des services des restaurants, cafés et

hôtels de 11%, des services de transport public et privé de 7%, des services financiers de 13,3% et des services d'assurances de 5,1%.

L'INS signale que le taux d'inflation sous-jacente (hors produits alimentaires et énergie) se replie en décembre 2023 pour s'établir à 7,1% après 7,3% le mois précédent. Les prix des produits libres (non encadrés) augmentent de 9,4% sur un an. Les prix des produits encadrés augmentent quant à eux de 3,9%. Les produits alimentaires libres ont connu une hausse de 13,8% contre 3,3% pour les produits alimentaires à prix encadrés.

**II– Activité et résultat de la société en  
2023**

## **2.1 Activité Commerciale :**

### **2.1.1 Evolution du nombre de clients par famille de produits :**

L'évolution du nombre de clients est donnée par le tableau suivant :

<b>Clients</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>
Lingerie Basique	18	20
Lingerie intelligente	7	5
Articles sport	3	3
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>28</b>

### **2.1.2 Evolution du nombre de clients par pays :**

En 2023, NBL a traité avec 28 clients répartis comme suit :

<b>Pays</b>	France	Tunisie	Allemagne	Suède	U.K.	USA	Belgique	<b>Total</b>
<b>2022</b>	16	8	1	1	1	0	1	<b>28</b>
<b>2023</b>	14	10	1	1	1	1	0	<b>28</b>

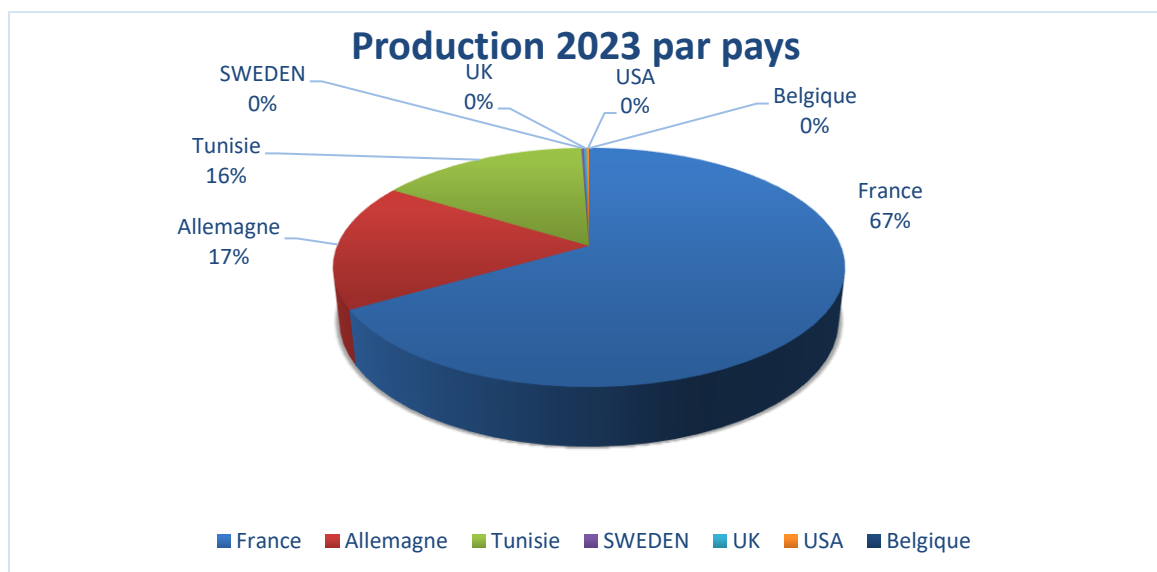
## **2.2 Production :**

### **2.2.1 Produits finis :**

En 2023 NEW BODY LINE a produit 521 641 pcs contre 479 332 pcs en 2022 soit une augmentation de 9,10 %.

#### ***A- Détail de la production par pays de destination***

<b>Pays</b>	<b>2022</b>		<b>2023</b>		<b>Variation 2022/2023</b>
	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	
France	322 420	67.26%	347 444	66,61%	8%
Allemagne	77 350	16.14%	89 637	17,18%	16%
Tunisie	66 962	13.97%	81 560	15,64%	22%
SWEDEN	2 400	0.50%	1 000	0,19%	-58%
UK	200	0.04%	1 000	0,19%	400%
USA	0	0.00%	1 000	0,19%	-
Belgique	10 000	2.09%	0	0,00%	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>479 332</b>	<b>100%</b>	<b>521 641</b>	<b>100%</b>	<b>9,10%</b>



### ***B- Détail de la production par famille de produits***

Le détail de la production par famille de produits est donné par le tableau suivant :

Nombre de pièces vendues					Variation 2022/2023
Famille de produit	2022		2023		
Lingerie basique	268 620	56%	180 067	35%	-32,97%
Lingerie intelligente	210 712	44%	341 574	65%	62,10%
<b>TOTAL</b>	<b>479 332</b>	<b>100%</b>	<b>521 641</b>	<b>100%</b>	<b>8,83%</b>

#### **2.2.2 Sous-traitance :**

En 2023, la société a réalisé des travaux de sous-traitance en confection et en teinture, pour un nombre total de pièces s'élevant à 5 029 pcs contre 7 353 pcs en 2022.

2022	2023	Variation 2022/2023
7 353	5 029	-32%

### **2.3 Produits d'exploitation :**

#### **2.3.1 Détail du chiffre d'affaires par marché :**

La répartition du chiffre d'affaires entre Export et marché local se présente comme suit :

LIBELLE	2022		2023		Variation 2022/2023
Chiffre d'affaire - Export	4 686 632	86%	5 325 729	81%	14%
Chiffre d'affaire - Marché Local	761 807	14%	1 254 490	19%	65%
<b>Total des Revenus</b>	<b>5 448 439</b>	<b>100%</b>	<b>6 580 219</b>	<b>100%</b>	<b>21%</b>

La part du chiffre d'affaires local par rapport au chiffre d'affaires total est de 19% avec une progression de 65 % par rapport à 2022.

### 2.3.2 Détail de Chiffre d'affaires par famille de produits

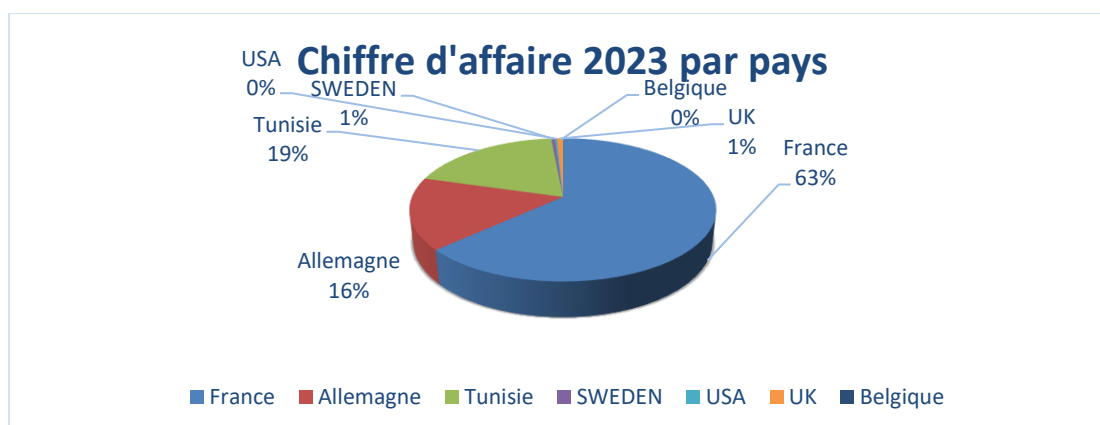
Le détail du chiffre d'affaires par famille de produits est donné par le tableau suivant :

Chiffre d'affaires par famille de produits					
Famille de produit	2022		2023		Variation 2022/2023
	Montant	%	Montant	%	
Lingerie basique	3 517 050	64.55%	2 856 647	43,41%	-19%
Lingerie intelligente	1 931 389	35.45%	3 723 572	56,59%	93%
<b>TOTAL</b>	<b>5 448 439</b>	<b>100%</b>	<b>6 580 219</b>	<b>100%</b>	<b>21%</b>

### 2.3.3 Détail de Chiffre d'affaires par pays :

Le détail du chiffre d'affaires par pays est donné par le tableau suivant :

Pays	Chiffre d'affaires par pays				Variation 2022/2023
	2022		2023		
France	3 723 606	68.34%	4 162 126	63,25%	12%
Allemagne	718 682	13.19%	1 067 848	16,23%	49%
Tunisie	761 807	13.98%	1 254 490	19,06%	65%
SWEDEN	57 878	1.06%	28 120	0,43%	-51%
USA	0	0,00%	17 994	0,27%	-
UK	6 588	0.12%	49 642	0,75%	653%
Belgique	179 878	3.30%	0	0,00%	-100%
<b>TOTAL</b>	<b>5 448 439</b>	<b>100.00%</b>	<b>6 580 219</b>	<b>100,00%</b>	<b>21%</b>



Les produits d'exploitation ont enregistré en 2023 une augmentation de 21% par rapport à l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Produits d'exploitation	2022	2023	Variation 2022/2023
Revenus	5 448 439	6 580 219	21%
Autres produits d'exploitation	18 035	18 035	0%
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>5 466 474</b>	<b>6 598 254</b>	<b>21%</b>

## **2.4 Charges d'exploitation :**

Les charges d'exploitation ont augmenté de 16 % en 2023 par rapport à 2022, selon le détail suivant :

	2022	2023	Variation 2022 /2023
Variations stocks produits finis & encours	-199 966	321 131	261%
Achats d'approvisionnements consommés	1 990 692	2 589 862	30%
Charges de personnel	2 099 865	1 954 232	-7%
Dotations aux amortissements et aux provisions	282 935	253 139	-11%
Autres charges d'exploitation	781 553	627 105	-20%
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>4 955 081</b>	<b>5 745 468</b>	<b>16%</b>

Ainsi le ratio « charges d'exploitation/chiffre d'affaires » a enregistré une diminution de 4 % en passant de 91% à 87% comme l'indique le tableau ci-dessous :

	2022	2023	Variation
Charges d'exploitation	4 955 081	5 745 468	16%
Chiffre d'affaires	5 448 439	6 580 219	21%
<b>Charges d'exploitation/ Chiffre d'affaires</b>	<b>91%</b>	<b>87%</b>	<b>-4%</b>

### **2.4.1 Achats d'approvisionnement consommés**

Les achats consommés ont connu en 2023 une augmentation de 30 %. Le détail de ces charges est donné par le tableau suivant :

Libellé	2022	2023	Variation 2022/2023
Achat stocké Matières Premières atelier tricotage	1 020 446	1 455 657	43%
Achat stocké Matières Premières atelier confection	239 195	268 790	12%
Achat stocké Matières Premières atelier finissage	336 218	414 337	23%
Achat stocké Matières Premières atelier teinture	125 629	121 814	-3%
Autres approvisionnements	43 823	51 798	18%

Variations de stocks de marchandises	16 645	45 682	174%
Electricité & GAZ & EAU	208 736	231 783	11%
<b>Total des Achats d'approvisionnements consommés</b>	<b>1 990 692</b>	<b>2 589 862</b>	<b>30%</b>

## 2.4.2 Charges du personnel

Les charges du personnel ont connu en 2023 une diminution de 7 % par rapport à 2022.

Libellé	2022	2023	Variation 2022/2023
Salaires	594 937	549 070	-8%
Appointements	1 002 581	902 730	-10%
Rémunération DG	100 971	100 981	0%
Congés payés	93 537	103 878	11%
CNSS	268 765	270 908	1%
Autres ch. Personnels & autres ch. sociales	39 074	26 664	-32%
<b>Total des Charges du personnel</b>	<b>2 099 865</b>	<b>1 954 232</b>	<b>-7%</b>

La progression du chiffre d'affaires de 21 % et la diminution des charges du personnel de 7 % a engendré une augmentation du ratio « charges du personnel / chiffre d'affaires » qui est passé de 39 % en 2022 à 30% en 2023.

Libellé	2022	2023	Variation 2022/2023
Charges de personnel	2 099 865	1 954 232	-7%
Chiffre d'affaires	5 448 439	6 580 219	21%
<b>Charges du personnel/ Chiffre d'affaires</b>	<b>39%</b>	<b>30%</b>	<b>-23%</b>

Le total effectif de la société New Body Line en 2023 s'élève à 148 personnes contre 145 en 2022. La répartition de cet effectif par service et direction est la suivante :

Affectation	Effectif				Variation 2022/2023
	2022		2023		
ATELIER TRICOTAGE	19	13%	19	13%	0%
ATELIER CONFECTION	66	46%	67	45%	2%
ATELIER TEINTURE	5	3%	5	3%	0%
ATELIER CONTROLE & CONDITIONNEMENT	20	14%	22	15%	10%
L'ADMINISTRATIF	35	24%	35	24%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>145</b>	<b>100%</b>	<b>148</b>	<b>100%</b>	<b>2%</b>

### **2.4.3 Autres charges d'exploitation**

Le total des autres charges d'exploitation s'élève à 627 105 DT en 2023 contre 781 553 DT en 2022, soit une diminution de 20 %.

<b>Autres Charges d'exploitation</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>Variation 2022/2023</b>
Location	79 155	82 836	5%
Frais de nettoyage courant	33 697	26 933	-20%
Assurances	30 181	30 254	0%
Services extérieurs	49 889	57 323	15%
Rémunérations Intermédiaires & Honoraires	97 010	102 747	6%
Publicité, publication, relation publiques	5 463	5 520	1%
Transport sur ventes	18 532	29 552	59%
Missions et réception	65 734	22 821	-65%
Assistance Commerciale	308 663	161 451	-48%
Frais postaux & télécommunications	20 158	22 869	13%
Banque -commissions et autres services	12 942	6 651	-49%
Autres Impôts, taxes et versement assimilés	33 879	56 896	68%
Jeton de présence	26 250	21 250	-19%
<b>Total des Autres Charges d'Exploitation</b>	<b>781 553</b>	<b>627 105</b>	<b>-20%</b>

### **2.5 Investissements & financements :**

Durant l'année 2023, la société NEW BODY LINE a réalisé des investissements de l'ordre de 33 190 DT. Ces investissements ont été financés par les fonds propres de la société.

<b>Désignation</b>	<b>Montant / DTN</b>
SECHEUR	15 417
MACHINE TRICOTAGE	17 773
<b>Total</b>	<b>33 190</b>

## 2.6 Evolution de la société et de ses performances durant les Six dernières années

Désignation	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Evolution 22/23
Revenus	6 773 987	5 848 302	4 947 403	6 843 886	5 466 474	6 598 254	21%
Variation de stock PF	94 732	8 640	-100 719	292 220	199 966	-321 131	-261%
Cout des achats	-2 293 427	-1 691 425	-1 922 738	-2 314 757	-1 990 692	-2 589 862	30%
<b>Marge Brut</b>	<b>4 575 292</b>	<b>4 165 517</b>	<b>2 923 946</b>	<b>4 821 349</b>	<b>3 675 747</b>	<b>3 687 261</b>	<b>0%</b>
<b>Taux de marge Brut</b>	<b>68%</b>	<b>71%</b>	<b>59%</b>	<b>70%</b>	<b>67%</b>	<b>56%</b>	<b>-17%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>							
Charges de Personnel	-1 551 997	-1 568 712	-1 591 792	-1 732 836	-2 099 865	-1 954 232	-7%
Dotation aux amortissements et aux provisions	-346 768	-152 225	-287 664	-290 173	-282 935	-253 139	-11%
Autres Charges d'exploitation	-760 119	-696 204	-538 454	-684 752	-781 553	-627 105	-20%
Transfert de Charge							
<b>EBIT</b>	<b>1 916 408</b>	<b>1 748 375</b>	<b>506 036</b>	<b>2 113 588</b>	<b>511 394</b>	<b>852 786</b>	<b>67%</b>
<b>Marge Opérationnelle ( % )</b>	<b>28%</b>	<b>30%</b>	<b>10%</b>	<b>31%</b>	<b>9%</b>	<b>13%</b>	<b>38%</b>
Réintégration dotation amort&Prov	346 768	152 225	287 664	290 173	282 935	253 139	-11%
<b>EBITDA</b>	<b>2 263 176</b>	<b>1 900 600</b>	<b>793 701</b>	<b>2 403 761</b>	<b>794 329</b>	<b>1 105 924</b>	<b>39%</b>
<b>Marge EBITDA ( % )</b>	<b>33%</b>	<b>32%</b>	<b>16%</b>	<b>35%</b>	<b>15%</b>	<b>17%</b>	<b>15%</b>
Charges Financières Nettes	654 004	-520 690	243 668	-53 948	-1 462	55 035	-3863%
Produits des Placements	557 539	455 880	525 901	556 769	752 205	664 585	-12%
Autres Gains Ordinaires	12 956	1 066	7 043	6 635	4 689	16 694	256%
Autres Pertes Ordinaires	-224	-320	-5	-3 443	-24	-8	-65%
<b>EBT</b>	<b>3 140 683</b>	<b>1 684 310</b>	<b>1 282 643</b>	<b>2 619 600</b>	<b>1 266 801</b>	<b>1 589 092</b>	<b>25%</b>
Impôts Sur les Bénéfices	-398 754	-346 578	-66 474	-451 752	-131 465	-237 608	81%
IS CONJONTUREL	0	0	0				
<b>Résultat Net</b>	<b>2 741 929</b>	<b>1 337 733</b>	<b>1 216 170</b>	<b>2 167 848</b>	<b>1 135 336</b>	<b>1 351 483</b>	<b>19%</b>
<b>Taux de marge Nette</b>	<b>40%</b>	<b>23%</b>	<b>25%</b>	<b>32%</b>	<b>21%</b>	<b>20%</b>	<b>-1%</b>

### **III- PARTICIPATIONS**

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29/06/2022 la société NEW BODY LINE détient :

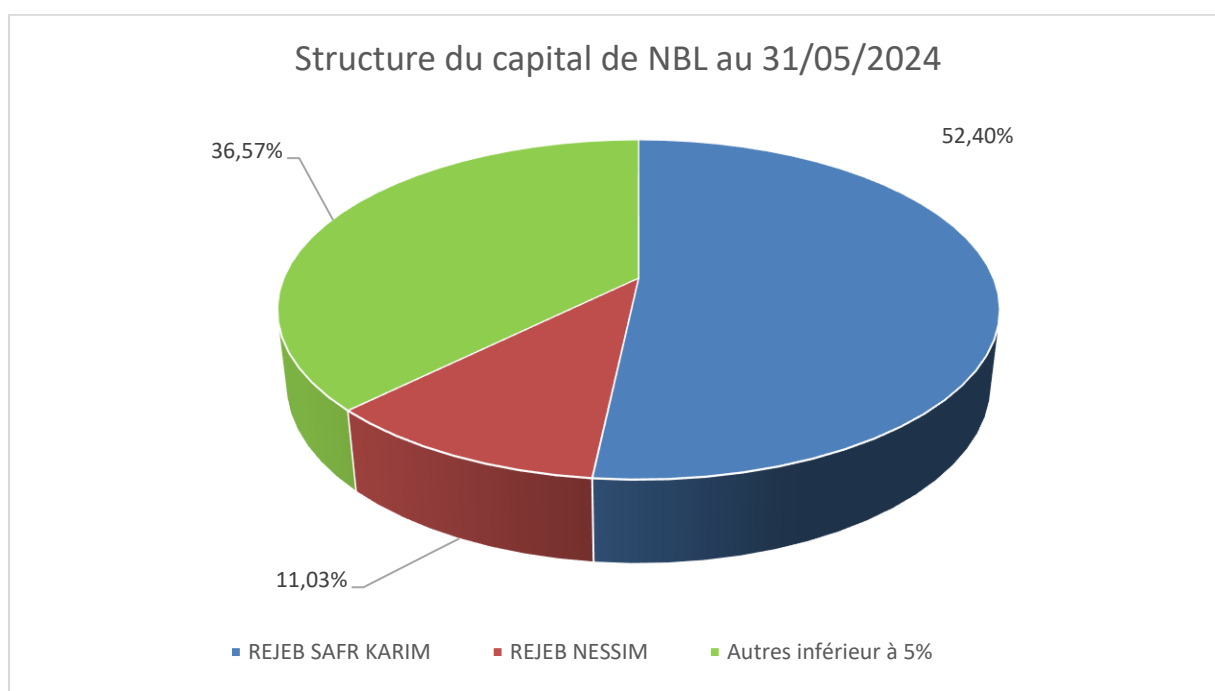
- 100% des actions de sa filiale française LYTESS SAS à associé unique capital 255.260,00 euros.
- 1 part du capital de la société WAT Tunisie Sarl, de droit tunisien au capital de 1.167.850 Dinar par acte de cession en date 30/11/2022.

**IV- ACTIONNARIAT**

#### **4.1 Renseignement relatif à la répartition du capital et des droits de vote**

La répartition du capital au 31/05/2024 se présente comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	%
REJEB SAFR KARIM	2 227 115	52.40%
REJEB NESSIM	468 840	11.03%
Autres inférieur à 5%	1 554 445	36.57%
<b>TOTAL</b>	<b>4 250 400</b>	<b>100%</b>



#### **4.2 Information sur les conditions d'accès à l'Assemblée Générale**

Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts de NBL relatif aux Assemblées Générales :

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, **quel que soit le nombre de leurs actions**.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, mêmes les absents ou incapables.

**V- ORGANES D'ADMINISTRATION  
ET DE DIRECTION**

## **5.1 Conseil d'administration**

L'administration de la Société NBL est confiée à un Conseil d'Administration. Le mandat des Administrateurs est d'une durée statutaire de trois ans renouvelable. Le Conseil d'Administration de la Société New Body Line est composé des sept (7) membres suivants (AGO du 26/05/2021- AGO du 03/04/2023)

- 1- Mme Hanène REJEB : Président du Conseil
- 2- M. Karim REJEB SFAR : Administrateur
- 3- M. Nessim REJEB : Administrateur
- 4- M. Hédi REJEB SFAR : Administrateur
- 5- M. Walid BEN RHOUMA : Administrateur représentant des actionnaires minoritaires
- 6- M. Abdelkader HAMZA : Administrateur indépendant
- 7- M. Nizar SFAR : Administrateur indépendant

## **5.2 Règles applicables à la nomination et au remplacement des administrateurs**

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts de NBL relatif à la composition du Conseil d'Administration :

- **Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

La désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires se fait par un appel à la candidature en application de l'article 38 du règlement général de la bourse de Tunisie. Pour tout actionnaire détenant individuellement au plus 0.5% du capital et pour les institutionnels détenant individuellement 5% du capital. Cette désignation aura lieu par voie d'élection lors d'une Assemblée Générale Elective au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter, la désignation du candidat retenue sera soumise à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire. au cours de laquelle les actionnaires majoritaires s'abstiendront de voter.

- **Désignation de deux administrateurs indépendants :**

La désignation des administrateurs indépendants se fait par un appel à la candidature en application de l'article 38 du règlement général de la bourse de Tunisie.

- **Présidence du conseil d'administration :**

Le Président du Conseil d'Administration ne peut pas assurer la fonction de Directeur General telles que prévues par l'article 218 bis du règlement général de la bourse.

## **5.3 Principales délégations encours de validité**

Conformément aux dispositions de l'article 22 des statuts, le Conseil d'Administration a le pouvoir de nommer un Direction Générale de la Société. Ce dernier peut proposer au Conseil de nommer pour l'assister, un Directeur Général Adjoint choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors de celui-ci, et dont les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions seront déterminés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration transmet à son Directeur General et au Directeur Général Adjoint qu'il aurait adjoint à ce dernier, les pouvoirs nécessaires pour assurer l'exploitation normale et courante de la société.

Actuellement, la société est dirigée par :

1. M. Karim REJEB SFAR en qualité de Directeur Général, en vertu de la nomination qui lui a été faite par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2021
2. Et M. Nessim REJEB en qualité de Directeur Général Adjoint, en vertu de la nomination qui lui a été faite par décision du Conseil d'Administration en date du 26 mai 2021.

#### **5.4 Rôle de chaque organe d'administration et de direction**

Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus, sans limitations et sans réserves pour agir au nom de la société et faire toutes les opérations relatives à son objet.

Les principales missions du Conseil d'Administration consistent à :

- Déterminer la stratégie et les orientations de l'activité de la société
- Veiller à la mise en œuvre des choix stratégiques de la société
- Arrêter les comptes et les états financiers annuels et intermédiaires (semestriels) de la société
- Contrôler la gestion de la société et veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires.

Sous réserve des pouvoirs que les statuts attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au conseil d'administration, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, et ce, dans la limite de l'objet social. Dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, le Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

Le Directeur Général Adjoint exerce ses fonctions aussi longtemps qu'elles ne lui ont pas été retirées par le Conseil qui peut le révoquer à tout moment.

#### **5.5 Fonctions, participations, et activités dans d'autres sociétés**

Mr. REJEB SFAR Karim : Président de la société LYTESS SAS par autorisation du conseil d'administration du 11/08/2022.

Mr. REJEB SFAR Karim : Gérant de la société WAT Tunisie par autorisation du conseil d'administration du 14/11/2022.

#### **5.6 Comités spéciaux et rôle de chaque comité**

Par décision du Conseil d'Administration en date du 30 septembre 2013, la société NEW BODY LINE s'est dotée d'un comité permanent d'audit interne conformément à l'article 256 bis du Code des Sociétés Commerciales.

Ce comité a pour principal rôle de :

- Examiner les états financiers intermédiaires et annuels afin d'éclairer le Conseil d'Administration sur leur contenu et de veiller à la fiabilité et à la qualité des informations qui seront fournies aux actionnaires, et s'assurer que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.
- Veiller à ce que la direction générale de la société mette en place un système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.
- Procéder, avec la direction générale de la société, à un examen régulier des principaux risques financiers et le cas échéant, donner un avis sur les opérations financières significatives de la société.
- Veiller à l'amélioration continue de la qualité des procédures permettant le respect des réglementations en vigueur.
- Examiner le programme et les résultats des travaux de l'audit interne, et apprécier l'efficacité et la qualité de ses procédures.
- Plus généralement, le comité d'audit peut se saisir ou être saisi de tout sujet de nature financière, comptable, informatique, juridique ou fiscale susceptible d'affecter significativement la situation financière et les résultats de la société.  
Sur l'ensemble des points abordés par le comité d'audit, le comité pourra réaliser, s'il le juge utile, une étude détaillée selon les modalités qu'il définira.

Le président du comité présente en séance du Conseil d'Administration la synthèse des travaux du comité d'audit et les recommandations qu'il formule.

Les membres nommés de ce comité assureront, toutes contributions, travaux, études demandées par le Conseil d'Administration, et donneront au Conseil des propositions relatives au développement de la société et à sa bonne gouvernance.

En 2023, le Comité d'audit s'est réuni et a examiné, notamment :

- L'évolution de l'activité de la société, l'avancement dans la mise en place des procédures de contrôle interne,
- L'application des décisions du Conseil d'Administration,
- La validation des plans d'audit,

**VI- COURS BOURSIER**

## 6.1 Evolution du cours et des transactions



## 6.2 Statistiques des transactions sur l'action NBL

Intitulés	2019	2020	2021	2022	2023
Capital social (mille DT)	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400
Nominal (DT)	1	1	1	1	1
Nombre d'actions	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400	4 250 400
Capitaux traités (mille DT)	2 151	925	3 803	11 808 760	857 537
Titres traités	405 129	210 491	780 000	1 966 488	175 545
Cours plus haut (DT)	6,120	5,010	5,960	7,400	5,350
Cours plus bas (DT)	4,600	3,740	4,200	4,610	4,980
Clôture au 31/12 (DT)	4,990	4,380	5,480	4,980	5,300
Cap. Boursière au 31/12 (MD)	21,209	18,617	23,292	21,167	22,527
Dividendes par action (DT)	0,250	0,360	0,500	0,300	0,300*
Date de distribution	24/09/2020	23/08/2021	26/09/2022	20/09/2023	26/09/2024*

\* proposé à l'AGO de juin 2024

**VII- AFFECTATION DES  
RESULTATS**

## **7.1 Dispositions statutaires**

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de NBL relatif à l'affectation et répartition des bénéfices :

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- ✚ Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- ✚ La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- ✚ Une fraction de 5% des bénéfices nets jusqu'à concurrence du dixième du capital social constituant une réserve statutaire.

L'Assemblée Générale ordinaire est souveraine pour répartir ce bénéfice distribuable à titre de dividende ou décider de le reporter à nouveau.

La mise en paiement des dividendes décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire doit avoir lieu dans un délai maximum de trois mois à partir de la décision de l'Assemblée Générale.

Le projet de répartition des bénéfices de l'exercice 2023, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 22.05.2024, est le suivant :

<b>Libellé</b>	<b>Montant / DT</b>
Résultat de l'exercice	1 351 483.376
Résultat reportés	4 358 456.229
Réserves facultatives 2022	0.000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>5 709 939.605</b>
<b>Affectation pour :</b>	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
<b>Reliquat sur le bénéfice 2023 à répartir</b>	<b>5 709 939.605</b>
<b>Dividendes à distribuer à partir des fonds propres soit</b> 0,300 dinars par action	<b>1 275 120.000</b>
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>4 434 819.605</b>

**VIII- CONTROLE DES COMPTES  
ET ELEMENTS SUR LE  
CONTROLE INTERNE**

## 8.1 Contrôle des comptes

Suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2021, il a été décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes :

<i>Commissaire aux comptes</i>	<i>Adresse</i>	<i>Mandat</i>
<b>Le cabinet « UNIVERS AUDIT » Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie</b>	<b>Rue du Lac Léman résidence du Lac 20011053 Les Berges du Lac, Tunis Tél : 71 964 692 / Fax : 71 964 741</b>	2021 -2022-2023

## 8.2- Eléments sur le contrôle interne

Le contrôle interne est l'ensemble des mesures mises en œuvre par la Direction Générale, le management et le personnel pour s'assurer d'une assurance raisonnable quant à l'accomplissement des objectifs suivants :

- Utilisation économique et efficace des ressources disponibles ;
- Maîtrise des risques ;
- Intégrité, fiabilité et exhaustivité des informations de gestion ;
- Respect des lois et des règlements, des politiques générales, des programmes, des plans et des procédures internes ;
- Prévention de la fraude.

Afin d'y parvenir la société NBL s'est dotée des services et organisation suivante :

- **Service Audit interne :**

Le service audit interne a pour principal rôle d'apprécier la qualité de l'ensemble du système de contrôle interne. A cet effet, l'audit interne apporte au management des examens, des analyses, des recommandations, des avis et des informations.

La société « NBL » s'est récemment dotée d'un service d'auditeur interne dans le but de permettre au management de la société de disposer d'une fonction indépendante d'examen et d'évaluation du bon fonctionnement, de l'efficacité et de l'efficience du système de contrôle interne. L'auditeur interne assiste ainsi la hiérarchie dans l'exercice effectif de ses responsabilités.

- **Manuel des Procédures :**

La société « NBL » a procédé à la nomination d'un cabinet externe pour l'établissement d'un manuel des procédures. Ce travail est en cours de finalisation.

- **Comité permanent d'audit :**

Le système de contrôle interne de la société est périodiquement revu par le comité permanent d'Audit.

**IX GESTION DES RESSOURCES  
HUMAINES**

## **9.1 Système de rémunération**

Les rapports entre la société NEW BODY LINE et son personnel sont régis par le Code du travail et la convention collective sectorielle du textile signée le 26/07/1974, approuvée par l'arrêté du ministre des affaires sociales du 29/08/1974 et modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, aucun avantage en nature n'est accordé au personnel par la société NEW BODY LINE.

Le personnel de la société NEW BODY LINE bénéficie chaque fin d'année d'une prime de rendement conformément à la convention sectorielle du textile. Cette prime est fixée à un salaire d'un mois selon une note professionnelle fixée comme suit :

- Note inférieure ou égale à 10 = 1/3 du montant de la prime
- Note de 11/20 à 14/20 = 1/2 du montant de la prime
- Note de 15/20 à 17/20 = 3/4 du montant de la prime
- Note de 18/20 à 20/20 = la totalité de la prime

Il est aussi prévu des primes et indemnités mensuelles qui se présentent comme suit :

- prime de transport : fixée à 64.500 TND par mois pour les agents d'exécution et de maîtrise, et 71.830 TND pour les cadres,
- prime d'assiduité : fixée mensuellement à 13.193 DT,
- prime de présence : payée à raison de 7,446 DT par mois,
- prime de panier : 0,250 DT/jour qui n'est octroyée qu'à celui qui a travaillé pendant au moins 7 heures continues.

## **9.2 Formation du personnel**

### **Formation Externe réalisée par des experts tunisiens :**

La société NEW BODY LINE fait appel à des techniciens de renommée nationale dans divers domaines, tels que :

- Marketing digital appliqué aux sites E-Commerce
- Maintenance et entretien de la machine à point arrêt
- Maintenance et entretien des machines raseuses à point zig zag et à point de recouvrement
- Maintenance et entretien à machine flat lock

### **Formations Internes**

Le savoir-faire acquis par les chefs d'ateliers par le biais des formations externes, est par la suite transmis par ceux-ci à leurs collaborateurs avec des actions de formations en interne, planifiées tout au long de l'année.

**X Etats financiers de l'exercice clos au  
31 décembre 2023**

- ⊕ **Bilan**
- ⊕ **Etat de résultat**
- ⊕ **Etat de flux de trésorerie**
- ⊕ **Notes aux états financiers**
- ⊕ **Soldes Intermédiaires de Gestion**

**BILAN**  
*Exercice clos au 31/12/2023*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

**ACTIFS**

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>			
Immobilisations Incorporelles	AC1	245 831	245 831
Amortissements	AC2	-225 828	-205 830
Immobilisations Corporelles	AC3	4 914 330	4 889 213
Amortissements	AC4	-4 335 172	-4 106 391
Immobilisations Financières	AC5	1 652 904	1 044 714
Provisions	AC6	-0	-0
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>2 252 065</b>	<b>1 867 537</b>
Autres actifs non courants		0	0
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b><u>2 252 065</u></b>	<b><u>1 867 537</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	AC7	2 030 592	2 397 406
Provisions	AC8	-16 742	-16 742
Clients et comptes rattachés	AC9	2 053 601	1 565 078
Provisions	AC10	-0	-0
Autres actifs courants	AC11	244 631	406 391
Provisions	AC12	-15 949	-15 949
Placements et autres actifs financiers	AC13	6 128 397	6 389 927
Provisions	AC14	-0	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	608 608	957 936
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b><u>11 033 138</u></b>	<b><u>11 684 047</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>13 285 203</b>	<b>13 551 584</b>

**BILAN**  
*Exercice clos au 31/12/2023*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>			
Capital social	<u>CP01</u>	4 250 400	4 250 400
Autres capitaux propres	<u>CP02</u>	27 332	45 366
Réserves	<u>CP03</u>	2 170 162	2 170 162
Prime d'émission	<u>CP04</u>	2 656	1 065 256
Autres compléments d'apport	<u>CP05</u>	98 257	98 257
Résultats reportés	<u>CP06</u>	4 358 456	3 435 640
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b><u>10 907 263</u></b>	<b><u>11 065 081</u></b>
Résultat de l'exercice	<u>CP07</u>	1 351 483	1 135 336
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b><u>12 258 746</u></b>	<b><u>12 200 417</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts		0	0
Provision		0	0
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>0</u></b>	<b><u>0</u></b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P01	232 195	425 506
Autres passifs courants	P02	794 262	925 661
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>1 026 457</u></b>	<b><u>1 351 167</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>1 026 457</u></b>	<b><u>1 351 167</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b><u>13 285 203</u></b>	<b><u>13 551 584</u></b>

**ETAT DE RÉSULTAT**  
*Exercice clos au 31/12/2023*  
*(exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits d'exploitation</b>			
Revenus	R01	6 580 219	5 448 439
Autres produits d'exploitation	R02	18 035	18 035
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>6 598 254</b>	<b>5 466 474</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Variations stocks produits finis & encours		321 131	-199 966
Achats d'approvisionnements consommés	R03	2 589 861	1 990 692
Charges de personnel	R04	1 954 232	2 099 865
Dotations aux amortissements et aux provisions	R05	253 139	282 936
Autres charges d'exploitation	R06	627 105	781 554
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>5 745 468</b>	<b>4 955 081</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>852 786</u></b>	<b><u>511 393</u></b>
Charges financières nettes	R07	55 035	-1 462
Autres pertes ordinaires		-8	-24
Produit de placement	R08	664 585	752 205
Autres gains ordinaires		16 694	4 689
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>1 589 092</u></b>	<b><u>1 266 801</u></b>
<b><u>AVANT IMPOT</u></b>			
Impôt sur les bénéfices	R09	-237 609	-131 465
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>1 351 483</u></b>	<b><u>1 135 336</u></b>
<b><u>APRES IMPOT</u></b>			
Eléments extraordinaires		0	0
<b><u>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</u></b>		<b><u>1 351 483</u></b>	<b><u>1 135 336</u></b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
<b><u>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</u></b>		<b><u>1 351 483</u></b>	<b><u>1 135 336</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE***Exercice clos au 31/12/2023**(exprimé en dinars tunisiens)*

		31/12/2023	31/12/2022
<b>RESULTAT NET</b>		<b>1 351 483</b>	<b>1 135 336</b>
<b>Ajustements</b>		<b>137 719</b>	<b>236 762</b>
Amortissements & provisions		253 139	282 935
Variation des stocks		366 813	-183 321
Variation des clients et autres créances		-326 763	34 007
Placements et autres actifs financier		261 531	0
Variation des fournisseurs et autres dettes		-324 710	17 158
Quotte part subvention d'investissement		-18 035	-18 035
Dividendes non réglés	EFT 01	-112	-188
Gain sur cession d'immobilisation		-11 287	0
Perte sur cession d'immobilisation		0	104 215
Ajustement au titre de l'acquisition de titre de participation		0	-10
Ajustement au titre de variation du compte courant actionnaire		-62 857	0
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>		<b>1 489 202</b>	<b>1 372 098</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</i>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	AC02	-33 190	0
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.		15 000	0
Décassements provenant de la cession d'immobilisations financières	EFT 02	-608 189	-1 044 704
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>		<b>-626 379</b>	<b>-1 044 704</b>
<i>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</i>			
Dividendes et autres distributions	EFT 01	-1 275 008	-2 125 013
Encaissement / Décaissement lié au rachat des actions		0	520 404
Encaissement lié au compte courant actionnaire	EFT 03	104 215	0
Décaissement lié au compte courant actionnaire	EFT 04	-41 358	-104 215
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-1 212 151</b>	<b>-1 708 824</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>		<b>-349 328</b>	<b>-1 381 430</b>
<b>TRESORERIE DEBUT EXERCICE</b>		<b>957 936</b>	<b>2 339 365</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>		<b>608 608</b>	<b>957 936</b>

## ACTIFS

### **AC01 & AC02 & AC03 & AC04 : Immobilisations Incorporelles & corporelles :**

*Le solde net des immobilisations corporelles et incorporelles totalise au 31 décembre 2023 un montant de 599 161 DT. Ces comptes se détaillent comme suit :*

Libellé	Valeurs Brutes au 31/12/2022	Acquisition	Cession	Reclassement	Valeurs Brutes au 31/12/2023	Amorti. Antérieurs	Cession	Dotations de l'exercice	Amorti. Cumulées	VCN au 31/12/2023
<b><u>Immobilisations incorporelles</u></b>										
* Logiciel	100 236	0	0	0	100 236	60 236	0	19 998	80 233	20 003
* Site Web	5 000	0	0	0	5 000	5 000	0	0	5 000	0
* Concessions de marques, brevets et licences	140 595	0	0	0	140 595	140 595	0	0	140 595	0
<b>Sous-totaux 1</b>	<b>245 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>245 831</b>	<b>205 831</b>	<b>0</b>	<b>19 998</b>	<b>225 828</b>	<b>20 003</b>
<b><u>Immobilisations corporelles</u></b>										
* AAI construction	425 949	0	0	0	425 949	296 331	0	42 032	338 363	87 586
* Matériel industriel principal	3 426 665	33 190	-8 073	0	3 451 782	2 837 850	-4 359	169 958	3 003 449	448 333
* Matériel industriel auxiliaire	453 144	0	0	0	453 144	397 381	0	13 886	411 267	41 877
* Matériel laboratoire	40 958	0	0	0	40 958	34 922	0	4 096	39 018	1 940
* Outillages industriels	3 539	0	0	0	3 539	3 539	0	0	3 539	0
* Matériel de transport	32 547	0	0	0	32 547	32 547	0	0	32 547	0
* AAI Divers	393 160	0	0	0	393 160	395 163	0	1 691	396 854	-3 694
* MMB	113 251	0	0	0	113 251	108 657	0	1 478	110 135	3 116
<b>Sous-totaux 2</b>	<b>4 889 213</b>	<b>33 190</b>	<b>-8 073</b>	<b>0</b>	<b>4 914 330</b>	<b>4 106 390</b>	<b>-4 359</b>	<b>233 141</b>	<b>4 335 172</b>	<b>579 158</b>
<b>Totaux</b>	<b>5 135 044</b>	<b>33 190</b>	<b>-8 073</b>	<b>0</b>	<b>5 160 161</b>	<b>4 312 221</b>	<b>-4 359</b>	<b>253 139</b>	<b>4 561 000</b>	<b>599 161</b>

**AC05 & AC06 : Immobilisation financières :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
TITRES IMMOBILISES droit de propriété	821 230	321 300
Prêts aux associés	847 675	726 734
Ecart de conversion	-16 001	-3 320
<b>Total</b>	<b>1 652 904</b>	<b>1 044 714</b>

**AC07 & AC08 : Stocks :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Matières premières atelier tricotage	652 975	634 148
Matières premières atelier finissage	240 365	279 139
Matières premières atelier teinture	52 789	79 167
Produits intermédiaires	368 562	712 060
Produits Finis	113 746	69 939
Produits Finis pour marche local	90 319	111 759
Matières pièces de rechange	495 094	494 452
Stock en transit CESAR	16 742	16 742
<b>Total</b>	<b>2 030 592</b>	<b>2 397 406</b>
Moins : Provisions sur stock	-16 742	-16 742
<b>Solde net</b>	<b>2 013 850</b>	<b>2 380 664</b>

**AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Clients locaux	333 850	183 804
Clients étrangers	1 719 751	1 381 274
<b>Total</b>	<b>2 053 601</b>	<b>1 565 078</b>
Moins : Provisions sur créances clients	• <u>-0</u>	• <u>-0</u>
<b>Solde net</b>	<b>2 053 601</b>	<b>1 565 078</b>

**AC11 & AC12 : Autres actifs courants :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Frs- Avance & Acompte	15949	16 049
Personnel-Avance & acompte	0	1 350
Arrondissement Sur Rémunération	20	14
Etat, IS à reporter	177 223	277 159
Charges constatées d'avance	521	579
Produits à recevoir	9560	3 321
Crédit de TVA à reporter	0	3 704
Autres Débiteurs Divers	41358	104 215
<b>Total</b>	<b>244 631</b>	<b>406 391</b>

Moins : Provisions sur AAC	-15 949	-15 949
<b>Total</b>	<b>228 682</b>	<b>390 442</b>

**AC12 & AC13 : Placements et actifs financiers :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Billet de trésorerie	5 400 000	5 950 000
Titres SICAV	228 397	439 927
Autres placements courants	500 000	0
<b>Total</b>	<b>6 128 397</b>	<b>6 389 927</b>
Moins : Provisions dur actifs financiers	-0	-0
<b>Total</b>	<b>6 128 397</b>	<b>6 389 927</b>

**AC14 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
TSI	374	71
AMEN BANK Dinars	51 422	84 511
AMEN BANK Euros	555 790	866 029
AMEN BANK - STEG	214	433
AMEN BANK- FISCAL	356	304
CAISSE	452	6 588
<b>Total</b>	<b>608 608</b>	<b>957 936</b>

## CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

### CP01 & CP02 & CP03 & CP04 & CP05 & CP06 & CP07 & CP 08 : Capitaux propres :

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres avant résultat de l'exercice présentent un solde de 12 258 746 DT. Ils se détaillent comme suit :

	Capital social	Réserves légales	Réserves facultatives	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Autres complément d'apport	Résultat de l'exercice	Total
<b><u>Situation au 31/12/2022</u></b>	<b>4 250 400</b>	<b>425 040</b>	<b>1 745 122</b>	<b>45 366</b>	<b>1 065 256</b>	<b>3 435 640</b>	<b>98 257</b>	<b>1 135 336</b>	<b>12 200 417</b>
Imputation résultat reportés	0	0	0	0	0	922 816	0	-922 816	0
Q.part des sub. d'investi. inscrites en Rt	0	0	0	-18 034	0	0	0	0	-18 034
Distribut° Dividende	0	0	0	0	-1 062 600	0	0	-212 520	-1 275 120
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 351 483</b>	<b>1 351 483</b>
<b><u>Situation au 31/12/2023</u></b>	<b>4 250 400</b>	<b>425 040</b>	<b>1 745 122</b>	<b>27 332</b>	<b>2656</b>	<b>4358456</b>	<b>98257</b>	<b>1351483</b>	<b>12 258 746</b>

### Résultat par action :

Nombre d'action	Action rachetés	Nombre d'action en circulation	Bénéfice au 31/12/2022	Bénéfice par action 31/12/2022
4 250 400	0	4 250 400	1 351 483	0.318

**P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Fournisseurs locaux	62 823	53 495
Fournisseurs étrangers	147 257	254 034
Fournisseurs non encore parvenues	22 115	117 977
<b>Total</b>	<b>232 195</b>	<b>425 506</b>

**P02 : Autres passifs courants**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Personnel Rémunérations dues	193 639	188 986
PDG Rémunérations dues	24 709	18 536
Personnel -opposition salaires	90	170
Dettes provisionnées / congés payés	48 956	40 999
R/S à payer	29 071	28 976
Impôt à liquider	47 522	26 292
TVA à payer	14 806	0
Autres taxes sur CA (TCL)	1 406	529
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	1 158	457
CNSS	129 217	125 959
Dividendes à distribuer	979	867
Charges à payer	56 438	207 222
Intérêts perçus d'avance	245 761	259 121
Clients avances & acomptes	500	27 537
Autres compte débiteurs créditeurs	10	10
<b>Total</b>	<b>794 262</b>	<b>925 661</b>

**ETAT DE RESULTAT****R01 : Revenus :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Lingerie basique	2 856 647	3 517 050
Lingerie Intelligente	3 723 572	1 931 389
<b>SOLDE</b>	<b>6 580 219</b>	<b>5 448 439</b>

**R02 : Les autres produits d'exploitation :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Quote part Subvention Inscrite C. Résultat	18 035	18 035
<b>SOLDE</b>	<b>18 035</b>	<b>18 035</b>

**R03 : Achats d'approvisionnement consommés :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Achat stocké MP tricotage	1 455 657	1 020 446
Achat stocké MP confection	268 790	239 195
Achat stocké Accessoires emballages	414 337	336 218
Achat stocké MP teinture	121 814	125 629
Autres approvisionnements	51 798	43 823
Variations de stocks de marchandises	45 682	16 645
Carburant	15 196	6 333
Achats non stockées	216 587	202 403
<b>SOLDE</b>	<b>2 589 861</b>	<b>1 990 692</b>

**R04 : Charges du personnel :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Salaires et compléments de salaire	1 552 781	1 700 496
Congés payés	103 878	93 537
Charges patronales	270 908	268 765
Autres charges de Personnel	26 665	37 067
<b>SOLDE</b>	<b>1 954 232</b>	<b>2 099 865</b>

**R05 : Dotation aux amortissements et aux provisions :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Dotations aux amortissements des imb Corp & Incorp	253 139	274 565
Dotations aux provision des stocks	0	8 371
<b>SOLDE</b>	<b>253 139</b>	<b>282 936</b>

**R06 : Les autres charges d'exploitation :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Services extérieurs	140 023	143 033
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	165 590	152 363
Jeton de présence	21 250	26 250
Transport sur achat	0	0
Transport sur vente	29 553	18 532
Missions et réception	22 822	65 734
Assistance Commerciale	161 451	308 663
Frais postaux et télécommunication	22 869	20 158
Commissions et frais bancaires	6 651	12 942
Impôt et taxes	56 896	33 879
<b>SOLDE</b>	<b>627 105</b>	<b>781 554</b>

**R07 : Charges financières nettes :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Pertes de changes	21 210	39 964
Gain de changes	-63 260	-34 140
Escompte obtenus	-19 246	-8 881
Escompte Accordé	6 261	4 519
<b>SOLDE</b>	<b>-55 035</b>	<b>1 462</b>

**R08 : Les produits de placement :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
Revenus de billet de trésorerie	612 921	715 716
Revenus des capitaux mobiliers	31 505	36 161
Intérêts prêts LYTESS SAS	20 159	328
<b>SOLDE</b>	<b>664 585</b>	<b>752 205</b>

**R09 : Impôt sur les sociétés :**

L'impôt sur les sociétés est déterminé comme suit :

Résultat comptable après impôt et ajustements		1 636 613,301
Les réintégrations :		3 003,082
Perte de change latente 2023	799,482	
Gain de change non réalisé 2022	2 023,600	
Plus-value titres SICAV non réalisé	0	
Timbre de voyage	180,000	
Les déductions		55 561,245
Gain de change latent 2023	34 233,439	
Perte de change latente 2022	19 620,184	
Dividendes sur titres SICAV	24,695	
Plus-value non réalisé SICAV 2023	1 682,927	
Bénéfice fiscal avant dégrèvement		1 584 055,138
Impôt au titre des bénéfices		237 608,271

### *Etat de flux de trésorerie*

#### **EFT 01 : Décaissements au titre de paiement des dividendes :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation en DT</b>
Dividende à distribuer selon PV DE L'AGO du 22 Juin 2023	1 275 120	0	-1 275 120
Dividendes à distribuer	979	867	112
<b>SOLDE</b>	<b>1 276 099</b>	<b>867</b>	<b>-1 275 008</b>

#### **EFT 02 : Décaissements au titre d'acquisitions des immobilisations financières :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation en DT</b>
Titres de participations	821 230	717 014	-104 215
Prêts aux associés	847 675	331 020	-516 655
Ecart de conversion	-16 001	-3 320	12 681
<b>Total</b>	<b>1 652 904</b>	<b>1 044 714</b>	<b>-608 189</b>

#### **EFT 03 : Encaissements au titre d'alimentation du compte courant actionnaires :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation en DT</b>
Comptes Courants Actionnaires « Lytess SAS »	0	104 215	104 215
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>104 215</b>	<b>104 215</b>

#### **EFT 04 : Décaissement au titre d'alimentation du compte courant actionnaires :**

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>Variation en DT</b>
Comptes Courants Actionnaires « WAT Tunisie »	41 358	0	41 358
<b>Total</b>	<b>41 358</b>	<b>0</b>	<b>41 358</b>

**Soldes Intermédiaires de Gestion**  
**Exercice clos au 31/12/2023**  
**(exprimé en dinars tunisiens)**

	31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022		31/12/2023	31/12/2022
<b>Produits</b>			<b>Charges</b>					
Revenus et autres produits d'exploitation	6 580 219	5 448 439	Variation du stock de produit fini et encours de production	-321 131	199 966	Production	6 259 088	5 648 405
Production	6 259 088	5 648 405	Achats consommés	-2 589 862	-1 990 692	Marge sur cout matières	3 669 226	3 657 712
Marges sur cout matière	3 669 226	3 657 712	Autres charges d'exploitation	-570 208	-747 675	Valeur ajoutée brut	3 099 017	2 910 038
Valeur ajoutée brut	3 099 017	2 910 038	Impôts	-56 896	-33 879	Excédent brut d'exploitation	1 087 889	776 294
			Charges personnel	-1 954 232	-2 099 865			
Excédent brut d'exploitation	1 087 889	776 294	<b>Total</b>	<b>-2 011 128</b>	<b>-2 133 744</b>			
Autres produits ordinaires	16 694	4 689	Charges financière	55 035	-1 462	Résultat des activités ordinaires	1 351 483	1 135 336
Produits placements	664 585	752 205	Dotations aux amortissements et aux provisions	-253 139	-282 935			
QP Subv Inv	18 035	18 035	Autres pertes ordinaires	-8,317	-23,82			
<b>Total</b>	<b>1 787 203</b>	<b>1 551 223</b>	Impôts sur le résultat	-237 608	-131 465			
Résultat des activités ordinaires	1 351 483	1 135 336	<b>Total</b>	<b>-435 720</b>	<b>-415 887</b>			
Effets positifs des modifications comptables	0	0	Effets négatifs des modifications comptables	0	0	Résultat net après modification comptable	1 351 483	1 135 336
<b>Total</b>	<b>1 351 483</b>	<b>1 135 336</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	1 351 483	1 135 336

## **XI- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

### **1- Rapport d'audit sur les états financiers individuels**

#### **1- Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre, Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints de la société **New Body Line S.A**, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 12 258 746 Dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 351 483 Dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### **2- Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquitté des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **3- Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

### **Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis**

➤ **Risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi finis s'élèvent respectivement à 204 065 Dinars et 368 562 Dinars au 31/12/2023. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable N° 4 relative aux Stocks qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2023 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

4- **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données

sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II- **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**1- Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 2) du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la direction générale de la société.

**2- Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons conclu qu'une convention de tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société est établie avec la Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation en date du premier décembre 2012 et ce conformément à la réglementation en vigueur.

Tunis, 23 mai 2024

**Le Commissaire Aux Comptes**

**UNIVERS AUDIT Sarl**

**Rachid NACHI**

**Le Commissaire aux comptes**  
**Univers Audit**  
**Rachid NACHI**  
  
**UNIVERS AUDIT**  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
Rég. n° 222 - Imm. Prima A  
Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac  
Tél: 71.964.692 - Fax: 71.964.741

## XII -RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 (nouveau) et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

### A- Conventions et opérations nouvellement autorisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

A-1- Le Conseil d'Administration N° 77 du 24 février 2023 a autorisé la prise en charge par la société New Body Line SA du règlement d'un fournisseur de la société « WAT Tunisie » pour un montant de 41 358 Dinars. Dans ce cadre le compte courant actionnaire est débiteur de 41 358 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

### B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'effet s'est poursuivi au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le Conseil d'Administration N° 73 du 11 aout 2022 a autorisé la participation de la société « New Body Line SA » au capital de la société de droit Français « LYTESS SAS » pour un montant de 321 290 dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro. Cette autorisation couvre :

La prise en charge du paiement du montant des frais nécessaires à la constitution de la société « LYTESS SAS ». Dans ce cadre les frais payés s'élèvent à 113 961 Dinars soit l'équivalent de 35 260 Euro :

Nature de la dépense	Montant payé en €
Cabinet d'avocat : Honoraires de conseils d'assistance avant l'arrêté du plan de cession	27 000 €
Cabinet d'avocat : Honoraires création « LYTESS SAS »	3 500 €
Cabinet d'avocat : Honoraires de suivi après l'arrêté du plan de cession	1 850 €
Cabinet d'avocat : remboursement enregistrement acte relatif à la création de « LYTESS SAS »	2 910 €
Total :	35 260 €

A ce titre, en 2023 la société « New Body Line SA » a participé à l'augmentation du capital de la société « LYTESS SAS » par la conversion de la créance qu'elle détient en titre de capital.

La prise en charge du paiement du montant de l'acquisition par « LYTESS SAS » de l'actif d'une autre société pour un montant de 385 968 DT, soit l'équivalent de 120 000 Euro. A ce titre, en 2023 la société « New Body Line SA » a participé à l'augmentation du capital de la société « LYTESS SAS » par la conversion de la créance qu'elle détient en titre de capital. L'alimentation d'un compte courant actionnaire d'un montant de 250 000 Euro à libérer selon le calendrier suivant :

- 100 000 Euro en 2022 ; et
- 150 000 Euro en 2023 :

A ce titre en 2022, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un prêt de 327 700 Dinars soit l'équivalent de 100 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux conditions suivantes :

- Durée : 10 ans ;
- Période de grâce : 2 ans ; et
- Taux d'intérêts : 3%

Dans ce contexte qu'en 2023, la société « New Body Line SA » a procédé à l'octroi d'un nouveau prêt de 503 974 Dinars soit l'équivalent de 150 000 Euro à la société « LYTESS SAS » et ce, aux mêmes conditions que le premier prêt obtenu en 2022. A ce titre le solde du compte prêt LYTESS SAS est débiteur de 847 675 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

Finalement, durant l'exercice 2023, les produits financiers constatés à ce titre s'élèvent à 20 159 Dinars.

A-2- La société « New Body line SA » a procédé à la facturation d'un chiffre d'affaires d'un montant 387 924 Dinars à la société « WAT Tunisie » société ayant des dirigeants en commun avec la société « New Body line SA ». A ce titre l'encours clients s'élèvent à 389 760 Dinars à la clôture de l'exercice 2023.

**B.1-** La société « New Body Line SA » a conclu un contrat de location d'un local utilisé en tant qu'usine avec M. Nessim REJEB, Directeur Général Adjoint de la société. En 2017, ce contrat a fait l'objet d'un avenant qui prévoit un loyer mensuel brut de 5 000 Dinars avec une augmentation de 5% chaque deux ans. Dans ce cadre, la charge de l'exercice se rapportant à cette convention s'élève à 69 458 Dinars.

#### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants**

**C-1-** Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

Le Conseil d'Administration réuni le 30/03/2013 a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général :

- Un salaire mensuel net de 5 000 DT payable sur 14 mensualités ;
- La prise en charge de la contribution de la CNSS ;
- Une voiture de fonction pour une valeur maximale de 120 000 DT ;
- Un quota maximal de carburant de 500 L par mois ;
- Une prise en charge par la société de 250 DT de téléphone mobile par mois ; et
- Un congé annuel payé à raison de 2 jours par mois.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 24/12/2012 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint à compter du 01/02/2013 et ce en vue d'assister le Directeur Général dans tous ses efforts de conduite, de gestion et de développement de la société. Ainsi, ce Conseil d'Administration a autorisé l'ensemble des avantages suivants en faveur du Directeur Général Adjoint :

- Un salaire net mensuel de 1000 DT et la prise en charge de la contribution de la CNSS

A ce titre, le Conseil d'Administration réuni le 19/03/2020 a décidé de porter le salaire net du Directeur Général Adjoint à 2 000 Dinars avec un effet rétroactif à compter de janvier 2019.

**C-2-** Les obligations et engagements vis-à-vis du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, tels qu'ils ressortent des états financiers clos le 31 décembre 2021, se présentent comme suit (en DT) :

	Charges de l'exercice		Passif	
	DG	DGA	DG	DGA
Avantages à court terme	100 981	39 766	24 709	4 302
Prise en charge de la CNSS	2 420	6 868 (Régime Normal)	605	2 923 (Régime Normal)
<b>Total</b>	<b>103 399</b>	<b>46 634</b>	<b>25 314</b>	<b>7 225</b>

Par ailleurs et en dehors des opérations précitées, nos investigations ne nous ont pas permis de déceler d'autres conventions entrant dans le cadre des dits articles

Tunis, le 23 mai 2024

**Le Commissaire Aux Comptes**

**UNIVERS AUDIT Sarl**

**Rachid NACHI**

**Le Commissaire aux comptes**

**Univers Audit**

**Rachid NACHI**

  
**UNIVERS AUDIT**  
 SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE  
 Imprimé - Imm. Prima A  
 Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac  
 Tél: 71.964.692 - Fax: 71.964.741

## ***XIII-Etats financiers consolidés de l'exercice clos au 31 Décembre 2023***

- ✚ Bilan consolidé**
- ✚ Etat de résultat consolidé**
- ✚ Etat de flux de trésorerie consolidé**
- ✚ Notes aux états financiers  
consolidés**

**BILAN**  
*Exercice clos au 31/12/2023*  
*(Exprimé en dinars tunisiens)*

**ACTIFS**

	Notes	31/12/2023
<b><u>ACTIFS NON COURANTS</u></b>		
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		
Immobilisations Incorporelles	AC1	972 394
Amortissements	AC2	-923 797
Immobilisations Corporelles	AC3	6 282 748
Amortissements	AC4	-5 628 032
Immobilisations Financières	AC5	52 945
Provisions		-0
<b>TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>756 257</b>
Actifs d'impôts différé		645 972
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	AC6	117 297
<b><u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>1 519 526</u></b>
<b><u>ACTIFS COURANTS</u></b>		
Stocks	AC7	4 867 024
Provision	AC8	-572 020
Clients et comptes rattachés	AC9	1 757 346
Provisions	AC10	-0
Autres actifs courants	AC11	297 977
Provisions	AC12	-16 079
Placements et autres actifs financiers	AC13	6 128 397
Provisions	AC14	-0
Liquidités et équivalent de liquidités	AC15	858 456
<b><u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u></b>		<b><u>13 321 102</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>14 840 628</b>

**BILAN**  
*Exercice clos au 31/12/2023*  
*(Exprimé en dinars tunisiens)*

**CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**

<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2023</b>
<b><u>CAPITAUX PROPRES</u></b>		
Capital social	<b>CP01</b>	4 250 400
Réserves consolidés (part du groupe)	<b>CP02</b>	7 733 470
Résultats consolidés	<b>CP03</b>	1 136 892
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT</u></b>		<b><u>13 120 762</u></b>
Parts des minoritaires dans le résultat consolidé		
Parts des minoritaires dans les réserves consolidés		10
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u></b>		<b><u>13 120 772</u></b>
<b><u>PASSIFS</u></b>		
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Passifs d'impôts différé		5 135
Ecart de conversion		60 291
<b><u>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</u></b>		<b><u>65 426</u></b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>P01</b>	474 586
Autres passifs courants	<b>P02</b>	1 179 843
<b><u>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</u></b>		<b><u>1 654 430</u></b>
<b><u>TOTAL DES PASSIFS</u></b>		<b><u>1 719 856</u></b>
<b><u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u></b>		<b><u>14 840 628</u></b>

*ETAT DE RÉSULTAT*  
*Exercice clos au 31/12/2023*  
*(Exprimé en dinars tunisiens)*

	Notes	31/12/2023
<b>Produits d'exploitation</b>		
Revenus	<b>R01</b>	11 131 002
Autres produits d'exploitation	<b>R02</b>	1 926 294
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>13 057 296</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Variations stocks produits finis & encours		1 053 026
Achats d'approvisionnements consommés	<b>R03</b>	3 585 662
Charges de personnel	<b>R04</b>	4 497 972
Dotations aux amortissements et aux provisions	<b>R05</b>	303 736
Autres charges d'exploitation	<b>R06</b>	3 432 943
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>12 873 339</b>
<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		<b><u>183 957</u></b>
Charges financières nettes	<b>R07</b>	314 114
Autres pertes ordinaires		-12 647
Produit de placement	<b>R08</b>	644 513
Autres gains ordinaires		28 899
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>1 158 837</u></b>
<b><u>AVANT IMPOT</u></b>		
Impôt sur les bénéfices		-245 098
Impôt sur les bénéfices différés		223 153
<b><u>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</u></b>		<b><u>1 136 892</u></b>
<b><u>APRES IMPOT</u></b>		
Intérêts des minoritaires		0
<b><u>Résultat revenant à la société consolidante</u></b>		<b><u>1 136 892</u></b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		0
<b><u>RESULTAT NET</u></b>		<b><u>1 136 892</u></b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE***Exercice clos au 31/12/2023**(Exprimé en dinars tunisiens)***31/12/2023**

<b>RESULTAT NET</b>	<b>1 136 892</b>
<b>Ajustements</b>	
Amortissements & provisions	273 793
Variation des stocks	1 215 329
Variation des clients et autres créances	-1 007 618
Placements et autres actifs financier	261 531
Variation autres actifs non courants	-117 297
Autres passifs non courants	-370 996
Variation des fournisseurs et autres dettes	976 591
Quote part subvention d'investissement	-18 035
Dividendes non réglés	-112
Variation comptes courants associés	-41 358
Écart de conversion	29 920
Autres produits d'exploitation	-2 541 964
Gain sur cession d'immobilisation	-11 287
Résultat LYTESS réalisé en 2022	729 293
Impôt différé	-223 153
Autres retraitements de consolidation (homogénéisation)	1 209 241
Ajustement au titre de variation du compte courant actionnaire	-62 857
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation</b>	<b>1 437 914</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements</b>	
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	-204 379
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations Corp. et Inc.	15 000
Décaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	-113 894
Encaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	2 200
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements</b>	<b>-301 073</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	
Dividendes et autres distributions	-1 275 008
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-1 275 008</b>
<b>Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidité</b>	<b>0</b>
<b>VARIATION DE TRESORERIE</b>	<b>-138 167</b>
<b>TRESORERIE DEBUT EXERCICE</b>	<b>996 625</b>
<b>TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>858 458</b>

---

---

**NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
**ARRÊTES AU 31/12/2023**

---

---

### ***I. Présentation du Groupe :***

Le Groupe se compose de trois sociétés entrant dans le périmètre de consolidation :

- « New Body Line SA » : C'est la société consolidante.
- « LYTESS SAS » : la première filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de la société « New Body Line SA » dans cette filiale est de 100%.
- « WORTHWEAR ACTIVE TECHNOLOGY TUNISIE WAT-TUNISIE » : la deuxième filiale entrant dans le périmètre de consolidation par intégration totale. Le pourcentage de participation et de contrôle de « New Body Line SA » dans cette filiale est de 99.99%.

#### ***1. Périmètre de consolidation :***

Le périmètre de consolidation est défini en fonction du pourcentage de contrôle de la société mère directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une filiale dans le capital des sociétés à consolider.

Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

*Les comptes consolidés du Groupe « **New Body Line SA** » comprennent ceux de la société consolidante « **New Body Line SA** », la filiale : « **LYTESS SAS** » et la filiale « **WAT-TUNISIE** »*

*Lors de la détermination du périmètre de consolidation, nous avons mis en œuvre les hypothèses suivantes :*

- 1. Première hypothèse :* Aucune participation n'est détenue à titre temporaire, dans l'unique perspective de sa sortie ultérieure dans un avenir proche.
- 2. Deuxième hypothèse :* Le pourcentage de participation reflète le pourcentage de contrôle, tel que défini par les normes comptables tunisiennes NCT 35, 36 et 37.
- 3. Troisième hypothèse :* Les opérations intergroupes fournies par la société « New Body Line SA » ainsi que les sociétés entrant dans son périmètre de consolidation sont exhaustives.

4. *Quatrième hypothèse* : Les soldes des opérations intergroupes sont réciproques et rapprochés.

## 2. *Liste des sociétés consolidées*

<b>PARTICIPATIONS</b>	<b>Nom de la société</b>	<b>Pays</b>	<b>% d'Intérêt</b>	<b>% Contrôle</b>
<b>Société consolidante</b>	« New Body Line SA »	<b>TUNISIE</b>	100,00%	100,00%
<b>Société intégrée globalement</b>				
<b>Intégrée globalement</b>	« LYTESS SAS »	<b>FRANCE</b>	100%	100%
<b>Intégrée globalement</b>	« WAT-TUNISIE »	<b>TUNISIE</b>	100%	100%

## II. *Modalités d'établissement des états financiers consolidés :*

### 1. *Principes comptables :*

*Les états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » sont établis selon les normes comptables nationales NCT applicables au 31 décembre 2023.*

*Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont élaborés selon les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel telle que promulgué par le décret n° 96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité. Toutes les sociétés consolidées arrêtent leurs comptes au 31 décembre.*

*Les comptes consolidés au 31 décembre 2023 ainsi que les notes y afférentes ont été arrêtés par la direction du Groupe.*

### 2. *Les normes comptables nationales appliquées :*

Le Groupe « New Body Line SA » a élaboré et présenté ses comptes consolidés en appliquant les normes comptables tunisiennes NCT, telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

### III. Principes comptables :

#### 1. Méthode de consolidation :

Les comptes consolidés du Groupe intègrent l'ensemble des filiales, entreprises associées et co-entreprises de la société consolidant « New Body Line SA ».

##### I. Filiales : NCT 35

Les filiales sont toutes les entités (y compris les entités ad hoc) dont la société consolidante dirige les politiques financières et opérationnelles, ce qui correspond généralement à une participation supérieure à la moitié des droits de vote.

Les états financiers des filiales sont intégrés dans les comptes consolidés à partir de la date à laquelle ce contrôle s'exerce et jusqu'à la date à laquelle il prend fin.

*Les intérêts des actionnaires minoritaires dans les fonds propres ainsi que dans le résultat figurent dans les rubriques appropriées des comptes consolidés.*

Les transactions, soldes et plus-values latentes sur transactions intra-Groupe sont éliminés.

Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une perte de valeur sur cession d'actif.

Les principes comptables retenus par les filiales ont été modifiés, le cas échéant, de manière à harmoniser les règles appliquées au sein du Groupe.

Aux termes du § 24 de NCT 35, les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

##### II. Autres Participations

Les participations dans des sociétés autres que des filiales, entreprises associées ou co-entreprises ne sont pas consolidées.

Elles sont comptabilisées dans les actifs financiers.

## **2. Immobilisations incorporelles : NCT 06**

Les actifs incorporels sont immobilisés dans la mesure où les avantages économiques futurs associés à ces actifs iront au Groupe et les coûts correspondants peuvent être identifiés de façon fiable.

Ils sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité.

## **3. Immobilisations corporelles : NCT 05**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan du Groupe à leur coût diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, du cumul des pertes de valeur.

Les coûts de réparation et d'entretien courants sont enregistrés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus.

Les immobilisations corporelles sont amorties suivant la méthode linéaire, à l'exception des terrains, qui ne sont pas amortis. L'amortissement des immobilisations corporelles reflète le rythme selon lequel les avantages économiques futurs liés à l'actif sont estimés être consommés.

## **4. Impôt sur le résultat :**

Les passifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat payable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles imposables.

Les actifs d'impôt différé sont les montants d'impôts sur le résultat recouvrable au cours d'exercices futurs au titre de différences temporelles déductibles ou du report en avant de pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt au compte de résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé :

- *L'impôt exigible est basé sur les bénéfices des sociétés du Groupe. Il est calculé conformément aux règles locales.*
- *L'impôt différé est calculé, selon la méthode du report variable, sur les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leur valeur figurant dans les comptes consolidés, en utilisant les taux d'imposition applicables à la date à laquelle ces différences temporelles sont supposées se résorber.*

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que des résultats futurs taxables permettront d'absorber les différences temporelles et les déficits reportables.

## **5. Provisions pour risque et charges :**

La société constate une provision lorsque :

- Elle a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économique sera nécessaire pour régler cette obligation, et
- Le montant de cette obligation peut être mesuré de façon fiable

#### IV. Notes d'information relatives aux principaux éléments des états financiers consolidés

### Actifs

#### **AC01 & AC02 : Immobilisations incorporelles**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 48 597 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
*Logiciel	122 152
*Site Web	5 000
*Fonds commercial	101 721
*Frais de recherche et développement	696 990
* Concessions de marques, brevets et licences	159 874
* Goodwill négatif	-113 343
<b>Total</b>	<b>972 394</b>
Amortissements des immobilisations incorporelles	-923 797
<b>Total net</b>	<b>48 597</b>

#### **AC03 & AC04 : Immobilisations corporelles**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 654 716 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
* AAI construction	835 767
* Matériel industriel principal	3 936 240
* Matériel industriel auxiliaire	453 144
* Matériel laboratoire	96 699
* Outillages industriels	6 421
* Matériel de transport	72 807
* AAI Divers	645 432
* MMB	236 239

<b>Total</b>	<b>6 282 748</b>
Amortissements des immobilisations corporelles	-5 628 032
<b>Total net</b>	<b>654 716</b>

### **AC05 : Immobilisations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève à 52 945 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Cautionnement	52 140
Ecart de conversion	805
<b>Total</b>	<b>52 945</b>

### **AC06 : Autres actifs non courants**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 117 297 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Frais préliminaires	129 729
Écart de conversion.	13 586
<b>Total</b>	<b>143 315</b>
Résorption des frais d'établissement	-26 018
<b>Total net</b>	<b>117 297</b>

### **AC07&AC08 : Stocks**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 4 295 004 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Matières premières atelier tricotage	652 975
Matières premières atelier finissage	240 365
Matières premières atelier teinture	52 789
Stock matières premières	1 401 048
Stock emballages	177 852
St plv merchandising	6 339
Produits intermédiaires	368 562
Produits Finis	1 364 939
Produits Finis pour marche local	90 319
Matières pièces de rechange	495 094
Stock en transit CESAR	16 742
<b>Total</b>	<b>4 867 024</b>
Moins : Provisions sur stock	-572 020

<b>Solde net</b>	<b>4 295 004</b>
------------------	------------------

### **AC09 & AC10 : Clients et comptes rattachés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 757 346 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Clients locaux	336 509
Clients, étrangers	1 410 312
Clients - factures à établir	10 526
<b>Total</b>	<b>1 757 346</b>

### **AC11 & AC12 : Autre Actifs courants**

Le solde net de cette rubrique s'élève à 281 899 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Frs- Avances & Acomptes	16 090
Arrondissement Sur Rémunération	20
Etat, IS à reporter	188 532
Charges constatées d'avance	62 876
Produits à recevoir	9 560
Fonds garantie Euro factor France	2 226
Fonds garantie Euro factor expo	7 445
Crédit de TVA à reporter	11 228
<b>Total</b>	<b>297 977</b>
Provisions sur AAC	-16 079
<b>Total net</b>	<b>281 899</b>

### **AC13 & AC14 : Placements et actifs financiers :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 6 128 397 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Billet de trésorerie	5 400 000
Titres SICAV	228 397
Autres placements courants	500 000
<b>Total</b>	<b>6 128 397</b>

**AC15 : Liquidités et équivalents de liquidités**

Le solde de cette rubrique s'élève à 858 456 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Banque	855 807
Caisse	832
Accréditif	1 817
<b>Total</b>	<b>858 456</b>

## Capitaux propres & passifs

### **CP01, CP02, CP03: Capitaux propres**

Le solde de cette rubrique s'élève à 13 120 772 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Capital social	4 250 400
Réserves consolidées	7 733 480
Résultats consolidés	1 136 892
<b>Total</b>	<b>13 120 772</b>

### **P01 : Fournisseurs et comptes rattachés :**

Le solde de cette rubrique s'élève à 474 586 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Fournisseurs locaux	186 310
Fournisseurs étrangers	230 695
Fournisseurs factures non encore parvenues	57 581
<b>Total</b>	<b>474 586</b>

### **P02 : Autres passifs courants**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 179 843 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

Libellé	31/12/2023
Personnel Rémunérations dues	215 568
PDG Rémunérations dues	24 709
Personnel -opposition salaires	90
Dettes provisionnées / congés payés	208 107
Retenue à la source à payer	33 381
Impôt à liquider	6 790
TVA à payer	37 528
Autres taxes sur CA (TCL)	1 406
Autres taxes sur CA (Timbre + FODEC)	1 158
Organismes sociaux	213 752
Dividendes à distribuer	979
Charges à payer	113 821
Intérêts perçus d'avance	245 761
Clients avances & acomptes	15 343
Impôt RCM payé d'avance	47 522
Autres dettes	13 919
Autres comptes créditeurs	10
<b>Total</b>	<b>1 179 843</b>

## **ETAT DE RESULTAT**

### **R01 : Revenus**

Le solde de cette rubrique s'élève à 11 131 002 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Lingerie femme	6 193 592
Vente de produits finis	4 987 950
RRR accordés	-50 924
Autre revenus	383
<b>Total</b>	<b>11 131 002</b>

### **R02 : Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 926 294 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Quote part Subventions inscrite au compte de résultat	18 035
Subvention d'exploitation	6 721
Locations	41 826
Transfert de charges	17 605
Good Will inscrit au compte résultat	1 842 107
<b>Total</b>	<b>1 926 294</b>

### **R03 : Achats d'approvisionnement consommés**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 585 662 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Achats stockés MP tricotage	1 455 657
Achats stockés MP confection	268 790
Achats stockés Accessoires emballages	414 337
Achat stockés MP teinture	121 814
Achats de matières premières	201 995
Achat emballages	54 330
Autres approvisionnements	70 153
Variation de stocks de marchandises	165 850
Carburant	25 128
Fournitures de bureau	28 222
Autres achats	514 312
Achats non stockés	265 074
<b>Total</b>	<b>3 585 662</b>

### **R04 : Charges du personnel**

Le solde de cette rubrique s'élève à 4 497 972 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Salaires et complément de salaires	3 312 021
Congés payés	262 048
Charges Sociales patronales	891 698
Autres charges de Personnel	32 206
<b>Total</b>	<b>4 497 972</b>

### **R05 : Dotations aux amortissements et aux provisions**

Le solde de cette rubrique s'élève à 303 736 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Dotations aux amortissements	376 500
Dotations aux provisions pour immobilisations financières	2 200
Dotations aux provisions pour dépréciation stocks	127 467
Reprise sur provisions des stocks	-202 431
<b>Total</b>	<b>303 736</b>

### **R06 : Autres charges d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève à 3 432 943 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Services extérieurs	1 771 594
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	489 627
Personnel extérieur à l'entreprise	1 835
Jeton de présence	21 250
Transport sur Achat/Vente	54 243
Missions et réception	33 139
Assistance Commerciale	344 758
Frais postaux et télécommunication	90 006
Commissions et frais bancaires	31 387
Impôt et taxes	92 112
Prestations logistiques	64 855
Redevance sur vente en ligne	7 730
Autre achat	5 195
Transport sur vente en ligne	425 211
<b>Total</b>	<b>3 432 943</b>

**R07 : Charges financières nettes**

Le solde de cette rubrique s'élève à 314 114 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Pertes de change	38 939
Gain de change	-341 636
Escompte obtenus	-19 246
Escomptes Accordés	7 513
Intérêts comptes courants	316
<b>Total</b>	<b>314 114</b>

**R08 : Produits des placements**

Le solde de cette rubrique s'élève à 644 513 dinars au 31 décembre 2023 se détaillant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2023</b>
Revenus des billets de trésorerie	612 921
Revenus des capitaux mobiliers	31 505
Intérêts prêts LYTESS SAS	88
<b>Total</b>	<b>644 513</b>

## XIV-RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires,

### I- Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

#### 1- Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Groupe « New Body Line SA » qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 13 120 762 dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 1 136 892 dinars.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

#### 2- Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### 3- Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport

### **Valorisation des stocks de produits finis et produits semis finis**

➤ **Risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi finis relative à la société mère « New Body Line SA » s'élèvent respectivement à 204 065 Dinars et 368 562 Dinars au 31/12/2023. En l'absence d'une comptabilité analytique permettant la détermination des coûts réels de production des produits finis et produits semi-finis, nous avons considéré que la valorisation de ces stocks constitue un point clés d'audit.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés :**

Les stocks de produits finis et des produits semi sont valorisés sur la base du coût standard. En effet la direction de la société se réfère au paragraphe 43 de la norme comptable n°4 relative aux Stocks qui précise que les coûts de production peuvent être déterminés sur la base du coût standard dans la mesure où le coût global standard des stocks ne s'écarte pas de manière significative du coût global réel des stocks pendant la période considérée. Dans ce sens, La société procède à la détermination du cout standard en Euro avant de le convertir en Dinars en utilisant le cours de change de la date de clôture.

Sur cette base, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier par un examen analytique substantif que la variation du coût de production entre l'exercice 2023 et l'exercice précédent est cohérente avec le contexte de déroulement de l'activité durant cet exercice.
- Vérifier que les éléments variables retenus pour le calcul des coûts standard ne s'écartent pas de façon significative de la réalité.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, à partir des fiches de suivi des ordres de fabrication édité par la solution GPAO.
- Vérifier le stade de production des produits semi-finis, lors des opérations de prise d'inventaire physique du stock, afin de s'assurer du degré d'avancement de ces stocks.
- Vérifier que les coûts de production sont inférieurs aux prix de vente.
- Vérifier la date de production des stocks et s'assurer que le cours de change à cette date est très proche du celui de la date de clôture et par conséquent l'emploi de ce taux ne peut être à l'origine des anomalies significatives.

**4- Rapport de gestion du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre

responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5- Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

6- Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevé au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et

leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1- Efficacité du système de contrôle interne du groupe :**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne du Groupe. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 31 mai 2024

**Le Commissaire Aux Comptes**

**UNIVERS AUDIT Sarl**

**Rachid NACHI**

**Le Commissaire aux comptes**

**Univers Audit**

**Rachid NACHI**

  
UNIVERS AUDIT  
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
App. A22 - Imm. Prima A  
Rés. Lac 2001 Les Berges du Lac  
Tél: 71.964.692 - Fax: 71.964.741

## **CHAPITRE III- DOCUMENT D'INFORMATION**

## I- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ASSEMBLEE

### 1.1 Les membres du Conseil d'Administration

1.1.1 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration actuels dont le mandat se termine avec l'Assemblée statuant sur l'exercice 2023

Nom ou dénomination sociale	Représenté par	Qualité	Fonctions à NBL	Mandat
Hanène REJEB	Elle –même	Président		2021 -2023
Karim REJEB SFAR	Lui-même	Administrateur	DG	2021-2023
Nessim REJEB	Lui –même	Administrateur	DGA	2021 -2023
Hedi REJEB SFAR	Lui –même	Administrateur		2021 -2023
Walid BEN RHOUMA	Lui-même	Admin.representant les petits actionnaires		2021 -2023
Abdelkader HAMZA	Lui -même	Admin. independant		2022 -2023
Nizar SFAR	Lui-même	Admin. independant		2022-2023

1.1.2 Administrateurs détenant 5% ou plus dans le capital de NEW BODY LINE

(Situation au 31/05/2024)

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur Nominale	Montant Total	Pourcentage	Droit de vote
Karim REJEB SFAR	2 227 115	1	2 227 115	52,40%	Oui
Nessim REJEB	468 840	1	468 840	11,03%	Oui
<b>Total</b>	<b>2 695 955</b>		<b>2 695 955</b>	<b>63,43%</b>	

### 1.2 Nomination du commissaire aux comptes

L'AGO du 26/05/2021 a renouvelé le mandat du cabinet « UNIVERS AUDIT », membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société pour la période de 2021 à 2023.

### 1.3 Autres points de l'ordre du jour de l'Assemblée

Distribution d'un dividende de 0,300 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

### 1.4 Personnes intéressées dans certains points de l'ordre du jour de l'Assemblée

- Les administrateurs en ce qui concerne les jetons de présence,
- Les actionnaires en ce qui concerne la répartition des bénéfices.

## II- RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DROIT DE VOTE ET LA REPARTITION DU CAPITAL

### 2.1 Nombre de titres comportant droit de vote

Le capital social de la société NEW BODY LINE est constitué uniquement par des actions ordinaires.

Ce capital est divisé en 4 250 400 actions ordinaires de nominal un dinar, jouissant toutes de droit de vote.

### 2.2 Date d'inscription au registre des actionnaires

La date d'inscription au registre des actionnaires pour la détermination du quorum et des droits de vote à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/2024 sera à priori en date bourse le 18/06/2024.

### 2.3 Répartition du capital (actionnaires détenant plus que 5% du capital)

(Situation au 31/05/2024)

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
M. Karim REJEB SFAR	2 227 115	2 227 115	52,40%
M. Nessim REJEB	468 840	468 840	11,03%
Autres détenant moins que 5%	1 554 445	1 554 445	36,57%
<b>Total</b>	<b>4 250 400</b>	<b>4 250 400</b>	<b>100%</b>

## **CHAPITRE IV PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO**

**1<sup>ère</sup> résolution : Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.**

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**2<sup>ème</sup> résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023 et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2023.**

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers individuels de la société arrêtés au 31-12-2023.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**3<sup>ème</sup> résolution : Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023 et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2023.**

Après lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans aucune réserve, les états financiers consolidés de la société arrêtés au 31-12-2023.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**4<sup>ème</sup> résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du code des sociétés commerciales.**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées visées par les articles 200 et 475 suivants du Code des Sociétés Commerciales.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à.....*

**5<sup>ème</sup> résolution : Affectation du résultat 2023**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2023 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant / DT</b>
Résultat de l'exercice	1 351 483.376
Résultat reportés	4 358 456.229
Réserves facultatives 2022	0.000
<b>Total bénéfice à répartir</b>	<b>5 709 939.605</b>
<b>Affectation pour :</b>	
Réserve Légale	0.000
Réserves facultatives	0.000
<b>Reliquat sur le bénéfice 2023 à répartir</b>	<b>5 709 939.605</b>
<b>Dividendes à distribuer à partir des fonds propres soit</b> 0,300 dinars par action	<b>1 275 120.000</b>
<b>Nouveau report à nouveau</b>	<b>4 434 819.605</b>

La mise en paiement du dividende s'effectuera à partir du 26/09/2024.

(\*) Soit un dividende de 0,300 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 30% du nominal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**6<sup>ème</sup> résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2023.**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**7<sup>ème</sup> résolution : Fixation du montant des jetons de présence**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération annuelle à allouer aux différents membres du Conseil d'Administration, sous forme de jetons de présence à raison de **2 000 DT** nets par administrateur. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**8<sup>ème</sup> résolution : Désignation de deux administrateurs indépendants :**

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de la liste des candidats sélectionnés pour désigner deux administrateurs indépendants.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme :

.....

en tant qu'administrateurs indépendants, pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**9<sup>ème</sup> résolution : Désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, sa désignation par voie d'élection lors de la tenue de l'Assemblée Générale Elective réservée aux actionnaires minoritaires et au cours de laquelle les actionnaires de références s'abstiendront de voter, la dite désignation sera par la suite soumise à la ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme

.....

en tant qu'administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**10<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement de mandat des administrateurs**

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat des administrateurs suivants :

- 1 M. Karim REJEB SFAR,
- 2 M. Nessim REJEB,
- 3 M. Hédi REJEB SFAR
- 4 Mme. Hanène REJEB,

Décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2026 :

1. M. Karim REJEB SFAR,
2. M. Nessim REJEB,
3. M. Hédi REJEB SFAR
4. Mme. Hanène REJEB,

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**11<sup>ème</sup> résolution : Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Univers Audit, membre de l'OECT, en qualité de commissaire aux comptes de la société et ce pour une période de trois ans couvrant les exercices de 2024 à 2026.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*

**12<sup>ème</sup> résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir, au Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

*Cette résolution mise au vote est adoptée à .....*